

Initiative canadienne pour la publicité sur les aliments et les boissons
destinée aux enfants

Janes Family Foods Ltd - Engagement

A. Identification de l'entreprise

Janes Family Foods Ltd
Linda Fox
Directrice du marketing
3340 Orlando Drive,
Mississauga, Ontario
Canada
L4V 1C7

Tél. : 905 293-7102
linda.fox@janesfamilyfoods.com

Le présent engagement s'applique à tous les produits de marque Janes commercialisés au Canada par Janes Family Foods Ltd.

B. Principes de base

1. Contenu et messages publicitaires

Janes Family Foods Ltd (« Janes ») n'annonce dans aucun média destiné principalement aux enfants de moins de 12 ans. Si à l'avenir, nous décidons d'annoncer, nous en aviserons immédiatement Les normes canadiennes de la publicité et soumettrons à leur approbation un engagement dûment révisé.

2. Utilisation de personnages sous licence

Janes n'utilise pas à l'heure actuelle de personnages sous licence appartenant à des tiers. Si à l'avenir, nous décidons d'en utiliser, nous en aviserons immédiatement Les normes canadiennes de la publicité et soumettrons à leur approbation un engagement dûment révisé.

3. Placement de produit

Janes ne paiera ni ne cherchera activement à placer ses produits dans le contenu d'émissions/rédactionnel de tout médium s'adressant principalement aux enfants de moins de 12 ans.

4. Utilisation de produits dans les jeux interactifs

Janes n'incorpore pas en ce moment de produits dans des jeux interactifs. Si à l'avenir, nous décidons d'en incorporer, nous en aviserons immédiatement Les normes canadiennes de la publicité et soumettrons à leur approbation un engagement dûment révisé.

5. Publicité dans les écoles primaires

Janes ne fait pas de publicité dans les écoles primaires.

6. Publicité de bouche à oreille payée

Janes n'annonce pas en ce moment ses produits auprès d'enfants de moins de 12 ans, par le biais de la publicité de bouche à oreille.

7. Téléphones cellulaires et assistants numériques personnels (ANP)

Janes n'annonce pas actuellement ses produits auprès d'enfants de moins de 12 ans au moyen de ces médias.

8. Publicité dans des films DVD et commandites

Janes n'annonce pas en ce moment dans des films DVD classés « G », qui sont destinés principalement aux enfants de moins de 12 ans, ni ne commandite ce genre de films. L'entreprise n'annonce pas non plus ni ne commandite d'autres DVD dont le contenu s'adresse principalement aux enfants.

9. Calendrier de mise en œuvre

Le présent engagement révisé entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Nous informerons Les normes canadiennes de la publicité de tout changement et soumettrons à leur approbation, le cas échéant, un engagement dûment révisé.

C. Données complémentaires

Pour déterminer si une publicité s'adresse principalement aux enfants de moins de 12 ans, Janes s'appuie sur la définition suivante :

La publicité s'adressant aux enfants comprend les publicités sur un produit qui paraissent dans un média (télévision, radio, imprimé ou Internet) où l'une ou plusieurs des conditions suivantes sont réunies :

- a) Les utilisateurs de ce média en particulier ou l'auditoire de l'émission sont constitués uniquement ou essentiellement d'enfants;
- b) le message est présenté d'une façon telle qu'il intéressera directement les enfants, ou
- c) dans le cas de la télévision, le message publicitaire est diffusé pendant, juste avant ou juste après une émission qui, selon le radiodiffuseur, cible un auditoire de moins de 12 ans.

Aux fins de cette initiative, « essentiellement » signifie 35 % et plus.